

**#LANG2016**  
**NOTRE CULTURE**

NOVEMBRE 2016



Fédération culturelle  
canadienne-française



**Fédération culturelle  
canadienne-française**

Place de la francophonie  
450, rue Rideau, bureau 405  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
[info@fccf.ca](mailto:info@fccf.ca)

**FCCF | MÉMOIRE LANGUES OFFICIELLES : NOTRE CULTURE**

À l'intention du ministère du Patrimoine canadien, consultations pancanadiennes sur les langues officielles  
Diffusion externe, novembre 2016

# FCCF | Notre culture #Lang2016

---

## Préambule

La Fédération culturelle canadienne-française [FCCF] est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes [CFA] au Canada. Depuis près de 40 ans, la FCCF rassemble les points de vue et les voix d'organismes provinciaux et territoriaux de St-Jean de Terre-Neuve à Vancouver, et de Moncton à Yellowknife voués au développement culturel. Elle réunit aussi des représentants de regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques, en arts visuels, un regroupement de réseaux de diffusion des arts de la scène et une alliance de radios communautaires de langue française. Un secteur dynamique qui représente près de quelque 3 125 artistes et de 150 organismes artistiques et de développement culturel œuvrant dans plus de 250 communautés francophones et acadiennes, partout au Canada.

Il est de plus en plus clair que le secteur des arts, de la culture et des industries culturelles est l'un des piliers fondamentaux du développement durable des communautés francophones et acadiennes du Canada. L'actuelle *Feuille de route pour les langues officielles* qui se terminera en 2018 a établi une série d'initiatives pour appuyer ce secteur sous le chapitre sur les communautés. Ces initiatives sont : le Fonds d'action culturelle communautaire, les Vitrines musicales, le Programme national de traduction de l'édition du livre et la Stratégie d'accès aux marchés. Rappelons-nous que certaines de ces initiatives ont été amputées de fonds pour pallier d'autres programmes. Un tel constat indique une perte de nos acquis dans la dernière feuille de route ce qui a amené un recul important pour le secteur.

Durant cette dernière année, la reconnaissance du secteur s'est manifestée par des investissements majeurs de la part du gouvernement fédéral. À la lumière de ce qui précède et au vu de la volonté du gouvernement de bonifier l'enveloppe des programmes en appui aux arts et à la culture, la FCCF croit fermement que le prochain plan gouvernemental pour les langues officielles devrait comporter un axe permanent arts et culture pour les communautés francophones en situation minoritaire représentant 2,6 millions de locuteurs au Canada.

## Résumé du mémoire

En soumettant ce mémoire, la FCCF prend position dans le processus de consultation sur les langues officielles et du renouvellement du plan gouvernemental en matière de langues officielles sous ces trois priorités :

**PRIORITÉ 1** | Un secteur des arts et de la culture renforcé contribue à la pérennité d'une communauté

**PRIORITÉ 2** | Une communauté vibrante s'appuie sur les forces vives du secteur des arts et de la culture

**PRIORITÉ 3** | Le secteur des arts et la culture ont leur place dans le milieu de l'éducation

Ces priorités auront des retombées sur l'ensemble de la société canadienne qui se mesureront non seulement en termes économiques, mais aussi en termes socioculturels en pérennisant l'identité franco-canadienne par l'intermédiaire d'un secteur des arts, de la culture et des industries culturelles dynamique au sein des collectivités francophones.

**« [...] nous sommes convaincus que la scène artistique canadienne est plus riche lorsqu'elle illustre les expériences des artistes et des publics des communautés autochtones, des groupes issus de la diversité, des communautés de langue officielle en situation minoritaire [...] » . Simon Brault, Conseil des arts du Canada.**

Citation tirée d'un [reportage](#) par Culture Veille.fr : *Façonner un avenir meilleur : le Conseil des arts du Canada se transforme aujourd'hui pour les prochaines générations*, 20 octobre 2016

## Contexte

Initiés en 2008, les plans pour les langues officielles agissent en tant que stratégie horizontale à l'ensemble du gouvernement fédéral où l'objectif est d'appuyer et de favoriser le développement des collectivités en tenant compte de leurs spécificités par rapport aux langues officielles et au bilinguisme au Canada. Les récentes déclarations aux comités parlementaires faites par le ministère du Patrimoine canadien et l'approche des questionnaires en ligne semblent s'éloigner de cet objectif initial.

*« La mise en œuvre de la **Loi sur les langues officielles**, notamment en matière de promotion du français et de l'anglais et d'appui à la vitalité des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, constitue une **responsabilité importante** du gouvernement du Canada »<sup>1</sup>.*

Nous croyons que cette responsabilité doit primer et se refléter dans le prochain plan d'action. Les arts et la culture sont des vecteurs par excellence d'une identité francophone commune et d'une culture francophone riche et unique. Historiquement, le gouvernement du Canada a mis en place différents programmes de soutien aux arts et à la culture dans les communautés francophones du Canada notamment par les programmes d'appui aux langues officielles à Patrimoine canadien. Le secteur en est ressorti avec des résultats probants où les collectivités francophones en situation minoritaire ont su ressortir les effets à l'échelle locale et sur le plan national. Vient l'intérêt de continuer à assurer la continuité des efforts gouvernementaux assortis à ceux des collectivités en tenant compte du rôle clé que le secteur joue dans le développement des CFA.

## PRIORITÉ 1 | Un secteur des arts et de la culture renforcé contribue à la pérennité d'une communauté

### 1. Que le gouvernement du Canada bonifie la valeur des enveloppes financières des programmes touchant le secteur.

La *Feuille de route sur les langues officielles du Canada 2013-2018* a permis le maintien de programmes existants et l'introduction d'une nouvelle initiative de développement de marché de concert avec le Conseil des arts du Canada. Toutefois, les investissements n'y étaient pas. Le Fonds d'action culturelle [FDC] a affiché un recul important où les fonds ont été 14 M \$ sur cinq ans à 10 M \$. En ce qui a trait au Programme national de traduction de l'édition du livre, un investissement réduit par 1 M \$ sur cinq ans. Quant à la Stratégie d'accès aux marchés pour les artistes des communautés de langues officielles en situation minoritaire : l'investissement de 2,75 M \$ provient d'un montant enlevé du FDC. Au total, 22,5 M \$ ont été investis sur le 1,1 milliard de dollars sous les cinq ans de la Feuille de route. Ceci représente une portion de 2,04 % de l'enveloppe totale. Nous pouvons affirmer que la place proportionnelle du secteur par rapport au reste de la francophonie canadienne a été diminuée. En fait, les arts et la culture n'ont nullement été considérés parmi les priorités de cette Feuille de route malgré les nombreuses consultations entre le gouvernement et ce secteur.

Selon nous, il est primordial que le gouvernement du Canada assure les balises et les acquis du secteur au sein des communautés francophones en situation minoritaire du Canada. Les arts et la culture sont depuis toujours des pôles rassembleurs dans les centaines de communautés francophones et acadiennes. Ils sont les véhicules d'une affirmation identitaire collective, tout en reflétant les spécificités des éléments qui les distinguent, qu'ils soient géographiques, démographiques, historiques ou autres. Le prochain plan gouvernemental se doit de refléter cette vision où sans équivoque, il est reconnu que les arts et la culture sont au cœur de la vitalité de nos communautés et qu'ils contribuent à l'économie canadienne. Effectivement, ce secteur représente une contribution totale de 3,1 % au PIB du Canada et où les emplois de la culture se chiffraient à 647 300 en 2010, soit 3,7 % de l'emploi total. Un secteur des arts et de la culture renforcé avec un appui continu et adéquat de la part du gouvernement représente la combinaison gagnante de communautés francophones vibrantes et pérennes.

En tenant compte de ce qui précède, il est proposé que **ce nouveau plan intègre un axe permanent pour les arts et la culture par une réévaluation des enveloppes existantes avec l'ajustement des quatre programmes établis de la**

<sup>1</sup> Source : Site Web des consultations pancanadiennes sur les langues officielles

**présente Feuille de route qui existent depuis plus de dix ans à la réalité d'aujourd'hui**<sup>2</sup>. La FCCF propose également que ces enveloppes soient bonifiées de 15% reflétant l'augmentation du coût de la vie. Pareillement, il importe que cette intégration inclût **une reconnaissance de la valeur de l'art professionnel dans le développement des communautés francophones et acadiennes au Canada**.

Il y a un bénéfice pour l'ensemble de la société canadienne de miser sur le développement culturel des CFA. Ce rajustement du prochain plan permettra à long terme d'actualiser les infrastructures artistiques et culturelles bien ancrées au sein de nos milieux, et qui tiendra compte des spécificités propres aux communautés francophones en situation minoritaire.

## PRIORITÉ 2 | Une communauté vibrante s'appuie sur les forces vives du secteur des arts et de la culture

---

### **2. Que le gouvernement fédéral mette en place des mécanismes pour renforcer les capacités des ressources humaines des organismes voués aux arts et à la culture.**

Il n'est pas aisé de pouvoir porter un organisme artistique et culturel ou gérer une industrie culturelle afin de bien desservir sa collectivité, ses artistes qui y sont établis et les travailleurs culturels qui les soutiennent. Ceux-ci représentent les forces vives de nos organisations qui depuis de nombreuses décennies s'engagent, s'entraident et travaillent à faire rayonner la culture sous toutes ses coutures avec les moyens qui leur sont donnés. La vitalité du secteur est assurée par l'engagement, le talent et la passion des femmes et des hommes qui animent les institutions piliers des arts et de la culture dans nos communautés. Le tout récent influx financier au sein du secteur des arts, de la culture et des industries culturelles pourra permettre à ces forces vives de mieux se consacrer aux priorités de leurs secteurs ou disciplines et favoriser une meilleure diffusion des œuvres artistiques en milieu minoritaire. Une condition essentielle à cet objectif est que les agences culturelles qui ont cette responsabilité de gérer ces investissements prennent des engagements clairs et concrets pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des CFA.

En sachant que les ressources humaines constituent le principal actif de toute organisation, souvent les artistes et les travailleurs culturels assument plusieurs tâches spécialisées, entraînant une surcharge de travail et un épuisement des ressources. Aussi, de façon générale, les salaires sont généralement beaucoup moins élevés dans le domaine des arts et de la culture en comparaison de la moyenne canadienne : cette réalité est particulièrement criante dans les communautés francophones en situation minoritaire. Cela nous amène à la particularité du travail en contexte minoritaire. Le revenu moyen des artistes de la francophonie canadienne se situe à 25 000 \$ comparativement à une moyenne de 37 000 \$ pour l'ensemble de la population. De plus, 40 % de ces artistes ont un revenu égal ou inférieur à 10 000 \$<sup>3</sup>. Vient, la difficulté de maintenir le personnel qualifié en place en raison des salaires et des conditions de travail qui se situent nettement au-dessous de la moyenne canadienne et qui offrent peu, sinon aucune sécurité d'emploi.

Force de constater qu'il y a un manque criant de personnel dans de très nombreuses organisations du secteur à l'ensemble du Canada : l'embauche d'un personnel permanent est rare et le recours aux ressources humaines spécialisées sont souvent tributaire de subventions à projets non récurrents ce qui a pour effet de limiter les capacités de ces organisations, et par effet ricochet, de brimer le développement culturel de leurs collectivités.

Pour pallier cet effet ayant un impact direct sur le dynamisme de nos collectivités, la FCCF croit que divers mécanismes peuvent s'insérer au sein de la structure gouvernementale par la mise en place de politiques publiques : **la création d'un programme d'aide à l'employabilité par l'offre de subventions salariales; la création d'un volet Arts et Culture à travers le programme Jeunesse Canada au travail** pour la rétention des jeunes dans leurs collectivités; et **la mise en place d'un groupe de travail bipartite avec la FCCF et le ministère de l'Emploi et Développement social** pour le développement d'une stratégie nationale en ressources humaines et en développement professionnel.

---

<sup>2</sup> Exception faite pour l'initiative Stratégie d'accès aux marchés introduite en 2013 dans la Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018

<sup>3</sup> Source : Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2013

### 3. Que Patrimoine canadien bonifie les enveloppes des programmes des langues officielles pour favoriser le recrutement, le maintien et la stabilité de ressources humaines compétentes et adéquates.

Par la tenue de plusieurs initiatives encourageantes dans le domaine international (ex. la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale [SPAASI], initiative culturelle qui veille à la promotion, l'exportation et la commercialisation au niveau international des artistes de l'Acadie des provinces de l'Atlantique) et celui du numérique (ex. la chaîne de télévision, TFO qui a entrepris un important virage numérique par les plateformes innovatrices représentent « une opportunité sans précédent de recrutement d'audience), le secteur se retrouve avec des opportunités sans précédent pour appuyer les créateurs artistiques, ses travailleurs culturels et ses industries.

Pour que les communautés de langues officielles puissent bénéficier d'une véritable vitalité culturelle, cela ne peut se faire qu'avec des intervenants en arts et culture qui doivent acquérir et maîtriser des compétences de base afin de pouvoir se parfaire et se renouveler tout au long de leur cheminement artistique. En conséquence, **la formation continue est un élément essentiel pour tout parcours professionnel**, particulièrement dans un milieu tel que les arts et la culture qui évolue rapidement et influencée par de nombreuses avancées numériques.

*« Les nouvelles technologies et la mondialisation représentent d'extraordinaires possibilités d'emploi dans les professions de la culture. Par contre, sans le soutien financier nécessaire pour améliorer les compétences et saisir ces possibilités, ces mêmes facteurs représentent un obstacle supplémentaire que le secteur doit absolument surmonter pour réussir<sup>4</sup>. » Susan Annis, directrice générale du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.*

La FCCF croit que ces programmes sont indispensables pour assurer la relève dans les organisations artistiques et culturelles de la francophonie canadienne, et ainsi faire en sorte que ces organisations peuvent demeurer fortes au sein d'une collectivité qui en retirerait les premiers bénéfices. En ce sens, le prochain plan gouvernemental pour les langues officielles devrait **soutenir le développement professionnel du secteur culturel** et ainsi permettre aux créateurs et artistes de créer et présenter des œuvres innovatrices, ici et ailleurs.

Nous pouvons penser à la **création d'un volet au Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, l'élaboration d'un programme de formation en milieu de travail** visant un renforcement de leurs compétences ainsi que basé sur des pratiques exemplaires, **la mise en place d'un programme de formation en partenariat** avec certaines régions du Québec qui vivent ces réalités similaires.

## PRIORITÉ 3 | Le secteur des arts et la culture ont leur place dans le milieu de l'éducation

---

### 4. Que le prochain plan gouvernemental octroie les moyens financiers et administratifs adéquats au secteur pour l'intégration des arts professionnels dans le milieu de l'éducation de langue française.

Au cours des dernières années, la FCCF a travaillé, et continue de le faire, sur le dossier de l'éducation afin de favoriser une plus grande intégration des arts et de la culture dans les écoles du milieu de l'éducation de langue française sous diverses interventions, par exemple : nombreux sont les responsables des affaires francophones provinciaux/territoriaux sensibilisés à cet enjeu. La FCCF soutient qu'un projet d'école communautaire citoyenne devrait être ancré dans la culture avec une participation conjointe des collectivités et des intervenants clés. De plus, il a été établi que les arts et la culture favorisent la construction identitaire des jeunes francophones en milieu scolaire et renforcent leur sentiment d'appartenance à leur communauté francophone, immédiate et élargie.

L'enseignement artistique demande des compétences spécialisées et dans le respect du fonctionnement des milieux scolaires, il semble fondamental de prôner l'embauche de spécialistes à ces postes. En soi, le milieu des arts et de la culture est un partenaire idéal pour permettre au milieu scolaire de mieux s'outiller en ces domaines. Nous reconnaissons que le

<sup>4</sup> Source : Tirée du [rapport](#) Culture 3.0 : l'impact des technologies numériques émergentes sur les ressources humaines du secteur culturel, Octobre 2011

gouvernement fédéral accorde de l'importance à l'éducation en lui consacrant près de 50 % du budget total de la Feuille de route existante.

Précédemment dans les points présentés, nous croyons que ce prochain plan doit contenir des initiatives favorisant l'arrimage entre le milieu de l'éducation et le milieu professionnel des arts et de la culture. La FCCF propose pour cela, **la mise en place d'un programme de financement conjoint à effet de levier entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux** qui vise à favoriser les contacts entre les milieux scolaires et les milieux professionnels des arts et de la culture serait à tout propos.

## Conclusion

---

Depuis 2001, la FCCF de concert avec ses membres travaille sans relâche pour faire valoir la place du secteur des arts et de la culture dans les politiques publiques. La prise en compte des arts et de la culture est vitale pour le soutien des infrastructures, les industries et les organismes qui œuvrent au sein des collectivités en situation minoritaire linguistique.

- **Attendu que la bonification de 15 % des enveloppes des programmes existants de la Feuille de route aura un effet stimulant sur la vitalité socioculturelle** des communautés francophones et acadiennes du Canada et contribuera à stimuler un secteur des arts et de la culture pour des communautés vibrantes et pérennes : c'est renforcer le secteur des arts et de la culture.
- **Attendu que la mise en place de mécanismes en appui au renforcement des organisations artistiques et culturelles, et des industries culturelles, permettra aux forces vives du secteur d'être plus innovatrices** et plus efficaces tout en étant à l'avant-plan de l'ère numérique et la mondialisation. La mise en place de ces mécanismes soutiendra le recrutement, le maintien et la stabilité de ressources humaines compétentes et adéquates : c'est rendre les communautés francophones et acadiennes encore plus vibrantes.
- **Attendu que favoriser et encourager une collaboration conjointe entre le milieu de l'éducation avec celui du secteur des arts et de la culture en tant que partenaire idéal pour la construction identitaire** de nos jeunes : c'est établir les paramètres d'une collaboration intersectorielle fructueuse pour ces jeunes, dépositaires de l'avenir de nos communautés. C'est aussi donner aux arts et à la culture une place de choix dans le milieu de l'éducation.

Ces priorités s'alignent vers l'intégration d'un axe permanent des arts et de la culture afin de consolider notre secteur et ainsi légitimer l'importance des arts et de la culture, élément indispensable au développement des communautés francophones et acadiennes comme étant une composante indéniable de la construction et à l'affirmation identitaire des locuteurs francophones qui ont **pour désir de vivre pleinement leur identité linguistique et culturelle**.

### – Signataires –

Fédération culturelle canadienne-française  
Alliance culturelle de l'Ontario (ACO)  
Association acadienne des artistes professionnels du  
Nouveau-Brunswick (AAPNB)  
Association culturelle franco-manitobaine (ACFM)  
Association franco-yukonnaise (AFY)  
Centre culturel franco-manitobain (CCFM)  
Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-  
Britannique (CAFCB)  
Conseil culturel fransaskois (CCF)  
Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)  
Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse  
(FÉCANE)  
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCIPE)  
Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du  
Labrador (FFTNL)

Fédération franco-ténoise (FFT)  
Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA)  
Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)  
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)  
Association des groupes en arts visuels francophones  
(AGAVF)  
Association des théâtres francophones du Canada (ATFC)  
Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)  
Regroupement des éditeurs canadiens-français (RECF)  
Réseau national des galas et de la chanson (RNGC)  
Coalition de réseaux de diffusion  
Scènes francophones (SC) : RADARTS, Réseau des grands  
espaces et Réseau Ontario  
Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du  
Canada)